



REGLEMENT INTERIEUR DU GOUVIEUX BASKET OISE

2026-2027

- ❖ Les joueurs doivent être équipés de chaussures de sport à **usage uniquement intérieur**.
- ❖ Les licenciés doivent respecter les installations sportives mises à leur disposition.
- ❖ **Fair-play :**
 - **Le bon comportement des joueurs et des accompagnants est essentiel.** Il est rappelé que le club peut être sanctionné en cas de problèmes de comportement des joueurs mais aussi des spectateurs (même non licenciés).
 - En cas de fautes techniques et/ou de problèmes de disciplines, **les amendes reçues** par le club **seront refacturées aux joueurs** concernés selon le barème défini par la Ligue Haut-de France. A titre indicatif pour la saison précédente
 - 1^{ère} faute technique : sursis
 - 2^{ème} faute technique : 40€
 - 3^{ème} faute technique : 70€ + 1 week-end de suspension.
 - Le club se réserve le droit de prendre une sanction à l'encontre d'un de ses licenciés en cas de problèmes graves de comportement, telle que l'imposition de travaux d'Intérêt Général au sein du club, le non-renouvellement de la licence ou l'exclusion en cours de saison.
- ❖ Les déplacements pour les matchs à l'extérieur sont assurés par les parents. Le covoiturage est bien entendu recommandé. **Les parents devront assurer**, par saison **un minimum de 2 déplacements** (transport des jeunes) lors des matchs à l'extérieur. Les entraîneurs définissent les heures de rendez-vous mais n'ont pas pour mission de transporter les enfants.
- ❖ Les adhérents se doivent de participer aux activités sportives et animations durant la saison.

Le non-respect de ce présent règlement pourra entraîner des sanctions sportives.

Le Bureau du GBO

Signature du Licencié

Signature du représentant légal pour les mineurs

Envoi des demandes de licence par courriel à licence.gbo@gmail.com